Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **34 (1889)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIVe Année. N° 3. 15 Mars 1889

Des mesures prises par la Diète de 1815 à 1831 relativement à l'organisation de l'armée fédérale et à la défense nationale. [1]

Aide-toi, le Ciel t'aidera.

La question de savoir si, en cas de guerre européenne, la neutralité suisse serait respectée et si la Confédération serait en mesure de la défendre a été récemment soulevée dans le *Daily Telegraph* par un correspondant viennois. D'autre part le général Thoumas, rédacteur militaire du *Temps*, de Paris, rappelait, il y a quelques semaines, dans ce journal, que la neutralité suisse avait été violée en 1798 et en 1800 par la France et en 1815 par les alliés. Il faisait remarquer que si la neutralité suisse était très favorable à la défensive française, il était incontestable aussi que sa violation faciliterait l'offensive ; mais il avait soin d'ajouter que pour défendre ses frontières la Suisse disposait d'une armée de plus de 200,000 hommes, facilement mobilisable, composée d'excellentes troupes, surtout en infanterie et en artillerie.

Nos autorités fédérales de leur côté, dont on ne saurait trop louer le patriotisme éclairé, se sont préoccupées de la situation dangereuse où la Suisse pourrait se trouver en cas de guerre européenne ; et elles font de louables efforts pour mettre nos institutions militaires à la hauteur des exigences de l'époque.

Dans ces circonstances, il nous a paru qu'il y aurait peut-être quelque à-propos à rappeler les mesures prises par la Diète suisse de 1815 à 1831 en vue d'assurer le maintien de notre indépendance.

Nous aurons l'occasion, chemin faisant, de raconter les attaques, heureusement platoniques, dirigées contre notre neutralité et de rappeler la manière éloquente dont il y fut répondu.

Ce coup d'œil rétrospectif permettra à nos lecteurs, en comparant l'état de fait que nous allons décrire avec la situation actuelle de notre armée, de constater les progrès que nous avons déjà

[1] Cet article est un fragment d'un ouvrage que M. B. van Muyden fera paraître dans le courant de l'été et qui aura pour titre : « La Suisse sous le Pacte de 1815. »